



Commune de Marsillargues

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

**MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES
FOURRIERE AUTOMOBILE**

Marché à Procédure Adaptée <25.000 € HT PETIT MARCHE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE MARSILLARGUES
Place de l'Hôtel de Ville – BP 23 – 34590 MARSILLARGUES
Représenté par : Madame Bernadette VIGNON, Maire

Tél. 04.11.28.13.31
Marche-public@marsillargues.fr

Activité(s) principale(s)

services généraux des administrations publiques

OBJET

Le marché FOURRIERE AUTOMOBILE a pour objet : Opérations d'enlèvement et de garde des véhicules pour la Ville de Marsillargues -

Ce contrat est soumis aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret d'application du 25 mars 2016, le cas échéant et aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de Services courants.

Lieu de livraison : Marsillargues

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le marché a pour but de confier au titulaire toutes les opérations d'enlèvement, de transfert, de garde, de restitution en l'état ou aux fins d'aliénation ou aux fins de destruction, des véhicules dont la mise en fourrière a été prescrite en application du Code de la Route. Les caractéristiques sont détaillées au contrat que le candidat devra remplir, accompagné d'un bordereau de prix et d'un devis éventuellement.

Les dossiers contenant la candidature et l'offre devront nous parvenir

- par courrier recommandé avec accusé de réception ou CHRONOPOST, ou encore remis à l'accueil de la MAIRIE contre récépissé, **avant le :**

24 avril 2018 A 12 HEURES.

A :

Mairie de Marsillargues
Service de la Commande Publique
Place de l'Hôtel de Ville Alex Boulet
BP 23
34590 MARSILLARGUES



Commune de Marsillargues

sous pli cacheté portant la mention :

Candidature/ Offre pour la consultation :

FOURRIERE AUTOMOBILE

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Nom du candidat :

Jours et heures d'ouverture de l'accueil en MAIRIE :

du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures ou de 14 heures à 17 heures.

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Les documents composant le DCE peuvent être demandés à :

Marche-public@marsillargues.fr

Service des Marchés Publics

Commune de Marsillargues Place de l'Hôtel de Ville BP 23

34590 Marsillargues

Tél : +33 411281331

PROCEDURE

Mode de passation : Procédure adaptée <25.000 € HT PETIT MARCHÉ

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

Date d'envoi du présent avis à la publication : 5 - AVR. 2018

PARUTION :

<http://www.marsillargues.fr>

ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Renseignements d'ordre administratif et technique

Service des Marchés Publics

Commune de Marsillargues Place de l'Hôtel de Ville BP 23

34590 Marsillargues

Tél : +33 411281331

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus

Commune de Marsillargues – SERVICE DES MARCHES PUBLICS

Place de l'Hôtel de Ville BP 23

34590 Marsillargues

Marche-public@marsillargues.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes peuvent être envoyées

Commune de Marsillargues – SERVICE DES MARCHES PUBLICS

Place de l'Hôtel de Ville BP 23

34590 Marsillargues



Commune de Marsillargues

Renseignements complémentaires :

Les dossiers des candidats rédigés en langue française, seront transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Procédures de recours :

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00 - Télécopie : 04 67 54 74 10 - Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00 - Télécopie : 04 67 54 74 10 - Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00 - Télécopie : 04 67 54 74 10 - Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Le Maire,

Bernadette VIGNON



